



DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Conseillers en exercice : 13
Conseillers Présents : 11
Procurations : 02
Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Aurélie ESCODA, Présidente.

Présents : Mme ESCODA Aurélie, Mme BARROT Sandrine, Mme QUER Mélanie, M. CHARRE Florent, Mme DE JESUS SARABANDO Orquidéa, M. René-Jean CAMBILLAU, Mme Christine GAYRAL, Mme Marie-Laure GENCO, Mme Myriam MAS, Mme Eliane MATEU et M. Emile PERONNE.

Absents : /

Procuration(s) :

Mme PRADAT Stéphanie donne procuration à Mme QUER Mélanie.

Mme REDO Fabienne donne procuration à M. PERONNE Emile.

Mme QUER Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

010 / 2026 - OBJET : GYMNASTIQUE SENIOR - PRISE EN CHARGE DES SEANCES

Vu le projet de convention proposé par GE PROFESSION SPORT ET LOISIRS 66,

Vu le devis proposé par GE PROFESSION SPORT ET LOISIRS 66,

Sur le rapport de Madame la présidente, Madame Aurélie ESCODA,

Il est proposé d'accepter le devis de GE PROFESSION SPORT ET LOISIRS 66 d'un montant total de 430,00 € et de prendre en charge les séances de gymnastique proposées au public sénior.

A l'unanimité, le conseil d'administration :

- ACCEPTE le devis de GE PROFESSION SPORT ET LOISIRS 66 d'un montant total de 430,00 € ;
- ACCEPTE de prendre en charge les séances de gymnastique proposées au public sénior ;
- MANDATE Madame la présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière,
Le 29 avril 2026,

La Présidente
Auréli ESCODA

Accusé de réception en préfecture
066-266602085-2026-0418-192626 DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

